

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2022_10_10

L' an deux mille vingt deux, le lundi 05 décembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente LES SALELLES, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 29 Novembre 2022

Présents : 22

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur ALLAVENA Serge, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 28

**Objet : Attribution du marché «
Bilan OPAH en cours et étude
pré-opérationnelle d'une
nouvelle OPAH »**

Pouvoirs :

Madame CHALVET Catherine a donné pouvoir à Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry
Madame BASTIDE Bérengère a donné pouvoir à Monsieur FOURNIER Joël
Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel
Monsieur MANIFACIER Jean-Paul a donné pouvoir à Monsieur MANIFACIER Christian
Monsieur MICHEL Jean-Marc a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Monsieur THIBON HUBERT

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame CHALVET Catherine, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur BONNET Franck

Secrétaire de Séance : Madame Christiane RAYNARD

La présente OPAH se terminera fin Mai 2023. Pour rappel, une reconduction de celle-ci est permise grâce au dispositif Petites Villes de Demain, pour au moins trois ans.

Un marché a donc été lancé afin de réaliser un bilan de l'OPAH 2018-2022 et pour réaliser une étude pré-opérationnelle pour une future OPAH. Cette étape est une exigence de l'ANAH qui finance l'étude à hauteur de 50%.

Une unique offre rédigée par Soliha Drôme a été réceptionnée dans les délais, le 14 Novembre 2022 et a fait l'objet d'une analyse comparative avec le cahier des clauses techniques particulières.

Une Commission d'Appel d'Offre (CAO) a examiné l'offre.

Considérant les négociations obtenues et le prix proposé par le prestataire, et compte-tenu du fait qu'il s'agit de la seule offre réceptionnée, il est demandé au Conseil communautaire d'approuver l'attribution du marché « Bilan de l'OPAH en cours et réalisation de l'étude pré-opérationnelle », à Soliha Drôme, pour un montant de 38 832€ TTC et d'autoriser le Président à engager toutes démarches et demandes de subvention liées à cette étude.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés ;

- **AUTORISE** le Président à engager la prestation « Bilan de l'OPAH en cours et réalisation de l'étude pré-opérationnelle », avec Soliha Drôme, pour un montant de 38 832€ TTC,
- **AUTORISE** le Président à solliciter l'ANAH à hauteur de 50% du coût de la prestation et à rechercher d'autres éventuels financements afin de diminuer la part d'autofinancement de la Communauté de communes,
- **DESIGNE** le Président Joël FOURNIER et le Vice-Président Lionnel ROBERT afin de suivre la démarche et en organiser la gouvernance,
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures utiles à l'application de cette décision.

Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Affiché le

ID : 007-200039832-20221205-D_2022_10_10-DE

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 05/12/2022, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le